



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GASTINS
DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des réunions de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Date de l'affichage : 21 novembre 2022

Le quorum étant atteint, M. Le Maire ouvre la séance

Ordre du jour :

46-22 : DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

47-22 : DÉLIBÉRATION DE DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL

48-22 : DÉLIBÉRATION DE DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GENERAL

49-22 : DÉLIBÉRATION DE DÉCISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET GENERAL

50-22: DÉLIBÉRATION DE TRANSFERT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE- ANNULEE

Étaient présents : Mesdames, Nathalie CHERTEMPS-PEREZ, Natalia JACINTO, Axelle LAHCEN, Karine ROUVILLE, Messieurs Arnaud POMMIER, Gilles BOUDOT, Antoine FOUILLIARD, Yann GUERIN et David RONSSE.

Étaient absents excusés :

Madame Agnès GUERIN, Messieurs Gautier DE PREAUMONT (pouvoir attribué à M. Antoine FOUILLIARD), Fabian CORRION et Yohann DELAMARE.

Étaient absents non excusés :

Messieurs Olivier DORMOIS et Guillaume DELOISON.

Secrétaire de séance : M. Gilles BOUDOT est désigné par l'ensemble des membres présents.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit : Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 22-20 du Conseil Municipal de la Commune de Gastins en date du 2 juin 2020, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prise par M. le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DEC 16-22 Acquisition de mobilier urbain : Signature du devis de l'entreprise ADEQUAT pour un montant de 3 535,00€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 17-22 Réfection des plafonds et pose d'éclairage led Accueil Mairie : Signature du devis de l'entreprise LUCOELEC pour un montant de 2 940.00€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 18-22 Acquisition et pose de vidéoprojecteur pour la salle du Conseil: Signature du devis de l'entreprise LUCOELEC pour un montant de 2 558.00€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 19-22 Remise aux normes électrique de l'école : Signature du devis de l'entreprise LUCOELEC pour un montant de 356.00€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 20-22 Remise aux normes électrique de la Mairie : Signature du devis de l'entreprise LUCOELEC pour un montant de 653.00€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 21-22 Pose baie avec volet pour le bureau de la Direction : Signature du devis de l'entreprise MENUISERIE LEPICIER SAS pour un montant de 7 605.38€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 22-22 Pose baie avec volet pour le bureau de Direction Mairie : *Abroge et remplace la DEC 21-22.* Signature du devis de l'entreprise MENUISERIE LEPICIER SAS pour un montant de 8 275.55€ HT, en date du 13 octobre 2022.

DEC 23-22 Virement modificatif n°1 du Budget Général : Accepte les virements internes pour la comptabilité analytique, en date du 8 novembre 2022.

DEC 24-22 Changement de la serrure du Foyer Rural : Signature du devis de l'entreprise MENUISERIE LEPICIER SAS pour un montant de 224.85€ HT, en date du 21 novembre 2022.

DEC 25-22 Isolation intérieur ancien presbytère : Signature du devis de l'entreprise CHEVRIER FILS pour un montant de 5 799.50€ HT, en date du 8 novembre 2022.

ORDRE DU JOUR

46-22 : DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 11 octobre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022.

47-22 : DÉLIBÉRATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget général, de l'exercice 2022.

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Ouvertures	Réductions
Investissement	Dépense	21	21311	Hôtel de Ville	3 400.00	
Investissement	Dépense	21	21318	Autres bâtiments publics		3 400.00
Investissement	Dépense	21	2183	Matériel de bureau et informatiques		1 000.00
Investissement	Dépense	21	2184	Mobilier	1 000.00	

Total					4 400.00€	4 400.00€
--------------	--	--	--	--	------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les virements de crédits ci-dessus.

48-22 : DÉLIBÉRATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GENERAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget général, de l'exercice 2022.

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Ouvertures	Réductions
Fonctionnement	Dépense	11	6062	Fournitures non stockées	2 000.00	
Fonctionnement	Dépense	11	6063	Fournitures entretiens et petits équipements	5 000.00	
Fonctionnement	Dépense	11	611	Contrat Prestation de service	700.00	
Fonctionnement	Dépense	11	611	Contrat Prestation de service	3 400.00	
Fonctionnement	Dépense	11	611	Contrat Prestation de service	8 000.00	
Fonctionnement	Dépense	11	615221	Entretien des bâtiments publics		22 582.75
Fonctionnement	Dépense	11	615232	Réseaux	200.00	
Fonctionnement	Dépense	11	6156	Maintenances		2 500.00
Fonctionnement	Dépense	11	622	Honoraires	1 100.00	
Fonctionnement	Dépense	12	64168	Emplois insertions	5 182.75	
Fonctionnement	Dépense	12	6470	Charges sociales		4 000.00
Fonctionnement	Dépense	65	65568	Contributions	3 500.00	
Total					29 082.75€	29 082.75€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les virements de crédits ci-dessus.

49-22 : DÉLIBÉRATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET GENERAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget général, de l'exercice 2022.

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Ouvertures	Réductions
Fonctionnement	Dépense	011	615221	Entretien bâtiments public	15 900.00	
Fonctionnement	Recette	013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	5 800.00	
Fonctionnement	Recette	70	7067	Redevances et Pétiscolaire	10 000.00	
Fonctionnement	Recette	75	752	Revenus des immeubles		1 400.00
Fonctionnement	Recette	75	7588	Produits divers de gestion courante	1 500.00	
Total					1 400.00€	1 400.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les virements de crédits ci-dessus.

50-22 : DÉLIBÉRATION DE TRANSFERT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE - ANNULÉE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Bâtiment périscolaire II : M. le Maire informe l'assemblée que les subventions du Département et de la Région sont accordées pour la construction du bâtiment.
2. Éclairage public : M. le Maire demande comment faire pour palier à l'augmentation des tarifs de l'électricité. L'assemblée envisage de réduire l'éclairage public l'hiver et l'éteindre la semaine en été et programmé les week-ends. Décision à statuer.
3. Colis des aînés : M. le Maire propose de faire la distribution des colis le 10 décembre à 10h, l'assemblée accepte à l'unanimité.
4. Vœux du Maire : M. le Maire propose d'organiser ses vœux le 14 janvier 2023, l'ensemble des membres présents accepte cette proposition.
5. Maison de la directrice : M. Fabian CORRION demande l'avancement de l'affaire pour la maison, M. le Maire informe que nous sommes dans l'attente de la décision de l'avocat, pour la mise en œuvre de l'exécution du procès. M. Olivier DORMOIS propose de reprendre le dossier. L'ensemble des membres présents accepte cette proposition.
6. Maison rue du Landy : M. DELOISON Guillaume demande ce que va devenir la maison, M. le Maire l'informe que nous sommes dans l'attente de devis.
7. Foyer Rural : Mme Agnès GUERIN informe qu'elle va contacter l'entreprise CHEVRIER car il y a toujours une infiltration d'eau de la toiture du Foyer Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt-et-une heures.

Signatures :

Le secrétaire de séance, Gilles BOUDOT

Le Maire, Arnaud POMMIER